

ZOOM SUR LES VACANCES SCOLAIRES

Voici les points essentiels :

- 1 Augmentation des places disponibles** : Grâce à la suppression de deux séjours (été) et à la création de postes d'animateurs nous avons pu augmenter le nombre de places par rapport à l'an dernier.
- 2 Forte demande** : Malgré cette augmentation, la demande dépasse encore notre capacité d'accueil, même si nous avons moins de familles sur liste d'attente.
- 3 Demande élevée en maternelle** : Nous constatons une forte demande pour le secteur maternel. Les quotas d'encadrement plus stricts (1 animateur pour 8 enfants en maternelle contre 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire) limitent le nombre de places disponibles.
- 4 Capacité réduite les jours de sorties** : Les jours de sorties, le nombre de places diminue en raison des limitations de places dans les cars et du besoin d'animateurs encadrants qui assurent la sécurité des enfants.
- 5 Recrutements ponctuels** : Nous faisons appel à des "saisonniers" en complément de notre équipe permanente tout au long de l'année. Toutefois, nous sommes tenus de respecter la réglementation et ne pouvons pas recruter un nombre excessif de personnes non qualifiées, pour des raisons évidentes de sécurité.
- 6 Congés des animateurs** : Comme expliqué dans notre vidéo sur notre chaîne YouTube, pour assurer toute la période périscolaire (gestion des 1607 heures par an), les animateurs doivent prendre des congés durant les vacances. (Voir la vidéo "Liste d'attente" sur notre chaîne YouTube)
- 7 Tentative de pré-inscription** : L'an dernier, le Maire a instauré des pré-inscriptions dans le but de tester un nouveau système qui ne repose pas sur l'ordre d'arrivée des inscriptions. Cependant, nous avons dû, sur demande de la Préfecture, mettre fin à cet essai afin de respecter le principe d'accès équitable au service public et rétablir le système d'inscription classique.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à :

guichet.unique@mairie-groslay.fr